

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 février 2006 à 20 Heures

Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Présents :

KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER	- MORI -WAGNER(Suppléant)
LAMPERTSLOCH :	MM STURM	- APRILL	- MME LEMBERGER
LOBSANN :	MM		
MERKWILLER-P. :	MM SCHIELLEIN	- WEISBECKER	- SCHNEIDER
PREUSCHDORF :	MM TROG	- BASTIAN	

Invités :

MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Mme Dominique ROMAIN-CARCY.

Excusés : MM URBANY, KREISS, WALTER, GUILHEM, KENNEL, MME CHALOPPE, MME FISCHER,
M. Bernard LOGEL et Mme Dominique ROMAIN-CARCY.

3 L'intérêt communautaire.

- Le règlement.
- Les compétences.

Guy HUSSON présente le règlement de l'intérêt communautaire, la charte et les compétences de la Communauté de Communes de Pechelbronn. Ces documents ont été élaborés par le Bureau d'Etudes, d'après les avis des membres du Bureau Communautaire.

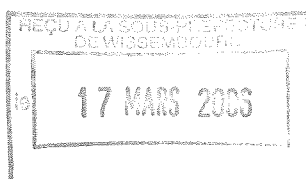
En annexe : Règlement et Compétences.

Le Conseil Communautaire doit valider les propositions faites et les communes devront approuver les compétences, il sera appliqué la règle de la majorité qualifiée des 5 communes.

Vu les compétences de la Communauté de Communes définies par les arrêtés préfectoraux :

- Du 31 décembre 1992 portant création de la Communauté de Communes de Pechelbronn.
- Du 16 décembre 2002 portant modification de statuts et extension des compétences de la Communauté de Communes de Pechelbronn.

Et après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les propositions faites et décide de soumettre ce projet aux communes qui devront se prononcer, dans un délai de trois mois dès notification de la délibération.



Pour extrait, certifié conforme

MERKWILLER – PECHELBRONN, le 15 mars 2006

Délibération, exécutoire de plein droit conformément
aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Le président

Armand BRACONNIER

